



Insulte a un gendarme suite à interrogatoire houleux

Par Visiteur

BONJOURje me suis faite arrêté pour "utilisation d'un telephone en conduisant" hors je n'avait en aucun mon telephone, juste je mettai mes lunettes de soleil! Le marechal m'a envoyer promené, audieux! apres de longues minutes, j ai eu une crise de tetanie, donc je n'ai pu signer la contravention! en partant j ai voulu aller au comissariat de la ville, pour voir afin de opposer cette decision, il n'y avait personne, donc je me suis arrete et j ai demander au marechal comment dois je faire pour ce pv?! il m'a envoyer promener! je suis partie en disant " putain j'en ai marre!!!) , sauf que ce marechal ma suivi et a nouveau arrêté pour outrance a agent (sois disant j aurai dis connard! son coequipier atteste ce propos!) nous partons donc au commiseriat de leur ville! interrogatoire tres houleux! je nie tout car je ne suis pas d accord! en sortant il me dit qu'ils deposedent une plainte au procureur! j ai peur, qu'est ce qui va m'arriver, comment prouver mes faits?? aidez moi svp

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il y a plusieurs points que je souhaiterais éclairer afin de répondre au mieux à votre question.

Avez vous été arrêtée par les gendarmes ou bien par la police nationale?
Vous a-t-on remis le PV concernant votre infraction relative à l'usage du téléphone portable?

Interrogatoire tres houleux
Qu'entendez vous par là? Vous a-t-on placé en garde à vue?

Vous a-t-on informé de la nature de l'infraction dont vous êtes l'auteur présumé?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour, j'ai été arrêtée par les motards de la gendarmerie nationale.

On m'a bien remi le pv pour l'usage du telephone au volant, qui est de 22?

L'interrogatoire a été tres dure, il m'a crié dessus, dis que j'etais une menteuse, une afabulatrice, immature!! il m'a menacé de me mettre en garde a vue, m'a dis que si mon fils genait il le placera au service public, a la fin de l'interrogatoire, il m'a dit que de toute maniere il depose une plainte contre moi, qu'il faxe l'interrogatoire au procureur

quand il m'a arrêté la seconde fois, il m'a dis qu'il m'arretait pour insulte a un agent de l'ordre en fonction, quelquechose comme ça!

Je precise aussi que quand je suis parti pour le pv, ma fenetre etait fermé. Comment on pu t il entendre ce mots, alors que j ai juste dis, 'putain j en ai marre"!

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

A, priori il n'y a pas outrage à agent de la force publique mais plutôt insulte si vous avez effectivement prononcé le mot

incriminé car vous n'avez pas insulté la fonction et de ce fait il s'agit d'une peine contraventionnelle (montant de l'amende 38 euros).

Le mieux est d'attendre la convocation du procureur pour voir ce qu'il en est.

En l'état actuel des choses, l'on ne peut rien savoir et il n'est même pas sur que le procureur donne suite à l'affaire.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

merci de votre aide! J'ai une amie qui est a l'ecole de gendarmerie, et elle me dit, qu'il ne peut voir si j'aurai effectivement été au telephone, car ce gendarme etait au jumelle , dans sa fonction c'etait pour la vitesse!

Je vais voir mon medecin pour une attestation car il m'a demolie, je n'arrive plus a dormir, il me fait peur! Je vous remerci encore

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

elle me dit, qu'il ne peut voir si j'aurai effectivement été au telephone, car ce gendarme etait au jumelle , dans sa fonction c'etait pour la vitesse!

Du fait de sa fonction je pense que vous pouvez faire confiance à votre amie.

Ne vous faites pas trop de souci pour toute cette histoire.

Bien cordialement